

## Développement éolien wallon en 2022 : à l'aube d'une reprise structurelle ?

**La fédération des énergies renouvelables, EDORA, publie ce jour les données annuelles d'installation éolienne en Wallonie : 36 mâts éoliens y ont été érigés en 2022 (totalisant 99 MW). Une reprise intéressante qui reste cependant insuffisante pour répondre aux nouveaux objectifs régionaux. Les contraintes au développement éolien restent importantes et l'insécurité juridique atteint des records historiques avec une hausse de 35% des projets en recours au Conseil d'Etat alors que l'activité de développement de projets ne faiblit pas et rend l'atteinte des nouveaux objectifs régionaux tout à fait réaliste. Il faut cependant que les engagements de la Pax Eolienica II soient rapidement concrétisés et que la politique d'octroi de permis éolien soit en accord avec les enjeux énergétiques régionaux.**

Selon les données annuelles d'installation éolienne en Wallonie rassemblées, à la demande d'EDORA, par l'asbl Energie Commune, 36 nouveaux mâts (99 MW) ont été érigés en territoire wallon durant l'année 2022, portant la puissance totale du parc éolien wallon à 1296 MW (représentant la consommation annuelle de plus de 650.000 ménages). Pour la deuxième année consécutive, la barre symbolique de l'installation des 100 MW est quasi atteinte mais reste insuffisante pour atteindre les objectifs wallons de 6200 GWh/an en 2030, qui nécessitent une installation annuelle de plus de 150 MW.

Le taux d'installation en Wallonie est à mettre en perspective avec celui de la Flandre qui en a installé sur la même période plus du double (204 MW), sur un territoire plus exigu et densément peuplé. A l'échelle de la Belgique, l'année 2022 a enregistré l'installation de 91 éoliennes terrestres (303 MW) amenant, avec les installations offshore, le parc éolien belge à 5.307 MW (couvrant plus de 15% de la consommation électrique belge).

Il faut cependant souligner qu'avec plus de 3.300 MW de projets éoliens wallons dans les cartons, l'activité de développement du secteur en Wallonie a augmenté de plus de 10% sur un an. Un signal positif qui indique que le secteur éolien est prêt à relever le défi de la transition énergétique et assurer l'atteinte des nouveaux objectifs wallons, à condition que soient levées une série de contraintes limitant les installations.

En effet, le secteur fait face à une insécurité juridique de plus en plus tenace, illustrée par le chiffre record (en hausse de 35% depuis l'an dernier) de 653 MW de permis éoliens octroyés actuellement bloqués au niveau du Conseil d'Etat par une poignée d'opposants. Ces projets bloqués permettraient de produire l'équivalent de la consommation annuelle d'environ 350.000 ménages. En outre, les délais au Conseil d'Etat empêchent souvent l'installation des meilleures technologies disponibles permettant d'atteindre plus rapidement les objectifs avec moins d'éoliennes.

Par ailleurs, la politique d'octroi de permis fait encore trop souvent prévaloir les enjeux locaux au détriment d'intérêts environnementaux et énergétiques globaux.

Pour garantir l'atteinte des objectifs climatiques et énergétiques, il est nécessaire de prévoir une procédure accélérée pour les projets en énergies renouvelables en recours en annulation au Conseil d'Etat et de supprimer l'interdiction d'installer des éoliennes dans certaines zones d'entraînement militaire et à proximité des radars, et ce en application des accords fédéraux du 22 mars 2022. En Wallonie, le secteur attend que l'exécutif assure une mise en œuvre de la Pax Eolienica II afin de permettre l'installation des meilleures technologies disponibles.

Dans un contexte de nécessaire augmentation de notre indépendance énergétique, il est grand temps que le gouvernement wallon, en bonne entente avec le fédéral, agisse pour assurer une relance structurelle et durable du secteur éolien.

## Situation de l'éolien en Wallonie au 31/12/22

Puissance par étape	Puissance totale (MW)	Nombre de projets	Nombre d'éoliennes
Projets soumis à étude d'incidences	2400	108	528
Demandes de permis en cours d'instruction	489	26	105
Recours	807	64	228
<i>Dont projets en recours au Conseil d'Etat</i>	653	55	188
Projets autorisés	170	16	52
<i>Dont définitivement autorisés</i>	150	14	45
Projets en construction	181	18	53
Parcs en fonction	1296	132	528
<i>Dont mis en fonction en 2022</i>	99	11	36

Source des données : Energie Commune

---

### CONTACT PRESSE :

Fawaz Al Bitar : Directeur Général d'EDORA : 0496/12.22.31 – [falbitar@edora.be](mailto:falbitar@edora.be)

Geraldine Nethercott : Chargée de communication : 02/511.88.08 – [gnethercott@edora.be](mailto:gnethercott@edora.be)

### A PROPOS D'EDORA :

EDORA est la fédération des acteurs et entreprises actifs dans les énergies renouvelables et les produits et services facilitant la transition énergétique. EDORA vise à atteindre un système énergétique 100% renouvelable.

Dans le but de répondre aux enjeux climatiques et dans une approche de développement durable, EDORA plaide pour un développement des énergies renouvelables accéléré, équilibré, intégré et de qualité.

EDORA agit pour que les énergies renouvelables contribuent efficacement à l'indépendance énergétique et la prospérité socio-économique. En savoir plus : [www.edora.org](http://www.edora.org)